



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE FROESCHWILLER

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

M. Olivier STUDER est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

DELIBERATION N°516 – 22/03/2024 : Taux d'imposition pour l'année 2024

Par délibération N° 436 – 31/03/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TH : 13,26 %
TFPB : 25,64 %
TFPNB : 24,25 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TH : 13,26 %
TFPB : 25,64 %
TFPNB : 24,25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2024.

DELIBERATION N°517 – 22/03/2024 : Affectation du produit du chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité d'affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations de la caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire la règle d'affectation des années précédentes à savoir que la répartition de cette cotisation soit faite sur les propriétaires fonciers de la commune.

DELIBERATION N° 518 – 22/03/2024 : Travaux – panneaux de signalisation

Compte tenu de la réglementation en vigueur, il est proposé de réaliser un inventaire des panneaux de circulation à l'intérieur de l'agglomération (sous la responsabilité du pouvoir de police du Maire) et de remplacer, au fur et à mesure les plus anciens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la mise aux normes réglementaires des panneaux de circulation routière,

APPROUVE un échelonnage de ce remplacement en commençant par les plus anciens,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mise en conformité de la signalisation routière à l'intérieur de la commune.

DELIBERATION N° 519 – 22/03/2024 : Travaux – éclairage public

Pour faire suite à la délibération n° 510 – 16/02/2024, approuvant le maintien de l'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 5h00, 6 jours sur 7 et pour permettre de ne pas éteindre l'éclairage public lors de certains événements ou festivités, au cours de l'année qui tombent un jour de la semaine, M. le Maire s'est rapproché de l'entreprise PAUTLER, pour l'obtention d'un devis :

Mise aux normes d'une armoire d'éclairage public avec fourniture et pose d'un interrupteur de marche forcée (Elsasshausen)

	1 325,78 € HT
TVA 20%	265,16 €
TOTAL	1 590,94 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise aux normes de cette armoire ainsi que la pose d'un interrupteur de marche forcée pour permettre une gestion manuelle de l'éclairage public sur Elsasshausen

VALIDE le devis de l'entreprise PAUTLER pour un montant de 1 590,94 €,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION N° 520 – 22/03/2024 : Travaux – nettoyage de la salle – auto-laveuse

Monsieur Claude FULLEWARTH, adjoint au maire, informe le conseil municipal que l'auto-laveuse qui date de 2008 est hors service et irréparable. Après quelques essais via l'entreprise TOUSSAINT qui fournit déjà les produits de nettoyage, le choix se porte sur modèle de taille intermédiaire, adapté à la taille de la salle pour le montant suivant :

	3 695,00 € HT
TVA 20%	<u>739,00 €</u>
TOTAL	4 434,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le remplacement de l'auto-laveuse,

VALIDE l'achat d'une nouvelle auto-laveuse pour un montant maximal de 5 500 € TTC,

DEMANDE l'établissement de devis comparatifs auprès d'autres fournisseurs,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION N° 521 : Sécurisation de la traversée du village

Pour faire suite à la délibération N° 514-16/02/2024, approuvant la proposition de la commission « voirie/sécurisation », de faire appel à plusieurs bureaux d'études en vue d'obtenir un chiffrage pour affermir la sécurisation de la traversée du village, les consultations sont en cours.

Afin de pouvoir compléter les travaux de la commission, le centre technique de la CEA peut mettre en place des écluses provisoires pour obtenir des données fiables. La mise en place et le comptage est à la charge de la commune. Une autre possibilité serait de mettre en place un cinémomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions,

APPROUVE la mise en place d'écluses provisoires dans la traversée du village

VALIDE l'acquisition d'un cinémomètre,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION N° 522 : Renouvellement dérogation organisation scolaire

A la rentrée de 2021, les écoles de la circonscription d'enseignement du premier degré du Bas-Rhin ont sollicité une dérogation, sur la base des articles D521-10 à D521-12 du code de l'éducation, pour organiser leurs enseignements sur 4 jours avec des journées de 6 heures au maximum.

Ces dérogations ont été accordées pour une durée de 3 ans. Une nouvelle procédure de reconduction pour 3 ans, à compter de la rentrée scolaire 2024 est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire la semaine de 4 jours d'enseignement à partir de la rentrée de septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la reconduction de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée 2024/2025,

PROPOSE à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale de conserver l'organisation du temps scolaire comme suit :

	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI
LUNDI	08H00 – 11H30	11H30 – 13H30	13H30 – 16H00
MARDI	08H00 – 11H30	11H30 – 13H30	13H30 – 16H00
MERCREDI			
JEUDI	08H00 – 11H30	11H30 – 13H30	13H30 – 16H00
VENDREDI	08H00 – 11H30	11H30 – 13H30	13H30 – 16H00

PREND ACTE que la décision finale reste dévolue au Directeur Académique de l'Education Nationale.

INFORMATIONS DIVERSES

- La métallerie TRAUTMANN-REICHSHOFFEN a programmé la réalisation de la restauration et modernisation du portail d'accès de la cour de l'école pendant les congés scolaires de Pâques,
- La préfecture a édité un arrêté préfectoral autorisant la mise en place de caméras de vidéosurveillance.
- La géolocalisation et le marquage des arbres à préserver pour leur intérêt écologique a été effectué.
- Les travaux de remplacement de portes au presbytère ont débuté.
- La traditionnelle « Chasse aux œufs » aura lieu **lundi le 1^{er} avril 2024 à partir de 10H00.**
- La flamme Olympique passera par le Fleckenstein avec un nombre limité de spectateurs. 12 places sont disponibles pour chaque commune de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn. L'école tirera au sort parmi les parents et enfants volontaires.

Affiché le 27 mars 2024